



## NOTE DE SERVICE

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>DATE :</b>          | Le 22 mars 2019   |
| <b>DESTINATAIRES :</b> | Tout le personnel enseignant régulier   |
| <b>EXPÉDITRICES :</b>  | Marylin Choinière et Véronique Marquis, conseillères en gestion de personnel          |
| <b>OBJET :</b>         | <b>Demande de congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020</b> |

### MESSAGE

Madame,  
Monsieur,

La présente est pour vous informer que vous avez jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2019** pour nous remettre une demande de congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020.

À noter que si vous souhaitez prendre un congé à temps plein pour une partie de l'année scolaire et que celui-ci débute après le premier jour de travail (durée de 10 jours et plus), **vous devez nous faire parvenir votre formulaire de demande 30 jours avant la prise de ce congé, afin que celui-ci soit analysé par le Service des ressources humaines.**

Pour les demandes de congé sans traitement à temps partiel pour toute l'année scolaire (réduction de tâche), vous recevrez une note de service vous informant des délais à respecter, et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Tout formulaire doit être dûment rempli et signé par votre direction d'école. Vous trouverez les formulaires à l'endroit suivant : <http://www.csphares.qc.ca/resshumaines/informations.php>.

Merci de votre collaboration.

Marylin Choinière  
Conseillère en gestion du personnel

Véronique Marquis  
Conseillère en gestion du personnel